

Résultats et impulsions issus du PNR 60 Égalité entre hommes et femmes

Politique de l'égalité: faire face aux défis

À ses débuts, la politique de l'égalité était fortement influencée par le concept d'émancipation. Par émancipation, on entendait la participation des femmes à la vie politique, éducative et active. Aujourd'hui, un demi-siècle plus tard, l'accent est mis sur l'intégration professionnelle: il faut pallier la pénurie de personnel qualifié et mettre en œuvre l'initiative contre l'immigration de masse. Il est cependant justifié de s'interroger si prendre l'intégration professionnelle des femmes comme référence normative de la politique de l'égalité est réellement suffisant à l'avenir. Les résultats et impulsions du PNR 60 invitent à adopter une perspective globale.

Mettre en lumière les zones d'ombre

Établir l'égalité et l'égalité des chances dans les faits requiert une approche commune de la problématique et des objectifs, de la volonté politique et des mesures efficaces. Il est utile de surveiller le débat politique de très près, de réaliser un baromètre des thématiques et de mettre en lumière les zones d'ombre: quels sont les thèmes? De quoi parle-t-on? Quelles questions n'a-t-on pas posées? Existe-t-il des interactions que nous connaissons moins bien? Le PNR 60 fournit des pistes pour mieux cerner les défis de la politique de l'égalité.

Certains thèmes importants de la politique de l'égalité ont été mis à l'agenda politique: l'intégration des femmes sur le marché du travail, la hausse de la proportion de femmes dans la hiérarchie, l'égalité salariale, la conciliation de la famille, de la formation et de l'emploi. C'est une bonne nouvelle, car la prise de mesures sur ces plans nous permet d'aller plus loin. Pourtant, il n'est pas rare que le débat sur l'égalité soit abordé avec des œillères. Certains aspects sont mis en avant, tandis que d'autres sont laissés pour compte, alors qu'il serait justement souhaitable de les mettre en lumière. Citons quelques points qui devraient faire l'objet d'une discussion.

Des moyens sont plus facilement mis à disposition là où la politique de l'égalité peut s'avérer rentable. Lorsque des mesures ne sont prises qu'au nom de l'intérêt économique, l'égalité entre hommes et femmes et l'égalité des chances ne sont réduites qu'à cela quand en fait, elles relèvent avant tout d'un droit ancré dans la Constitution. Le poids de l'urgence politique tend à faire oublier cet aspect.

Par ailleurs, dès lors qu'on ne voit l'égalité que comme la seule affaire des femmes, on écarte le fait que les hommes sont eux aussi confrontés à l'inégalité, notamment les pères qui souhaitent et doivent s'investir plus dans le travail des activités de *care*. Le débat politique passe outre l'intérêt pour les hommes de sortir de la culture de la performance et de la présence, inhérente au marché du travail, et les moyens d'y parvenir. Le fait que les hommes souhaitent être plus présents auprès de leurs enfants relève du tabou dans la sphère politique.

On considère souvent que l'égalité a pour seul objectif de permettre aux femmes de rattraper le retard qu'elles ont accumulé par rapport aux hommes dans le monde du travail. En partant du principe que l'égalité doit en premier lieu être assurée sur le marché du travail, on omet deux sujets de discussion importants, le fait que les normes de la sphère professionnelle sont masculines et que le travail de *care* est non rémunéré: il est légitime de se demander si l'ajustement des carrières féminines en fonction de la norme masculine est souhaitable dans tous les cas de figure. Il convient de trouver des solutions quant à ce qu'implique le partage inégal des tâches rémunérées et non rémunérées pour les femmes et les conséquences sociales que cela entraîne.

Comme le montre le PNR 60, l'inégalité sociale est présente dans tous les domaines de la politique de l'égalité. À peine évoquée, elle demeure dans l'angle mort du discours de la politique de l'égalité. L'inégalité sociale entre hommes et femmes, mais aussi parmi les femmes est intrinsèquement liée à un autre tabou, la question de la prise en charge des tâches de *care* non rémunérées. Indispensables à la société, elles

sont pourtant largement sous-estimées. Dans le même temps, les besoins augmentent dans ce domaine. Aujourd'hui déjà, les enfants et les adultes ne peuvent pas toujours être pris en charge comme il se doit au sein de la société. La pénurie en matière de soins à domicile s'accroît – à cause de l'évolution démographique, des progrès de la technologie médicale, de la recrudescence des affections chroniques et de la multimorbidité. Un coup d'œil à l'agenda politique montre qu'en Suisse la prise de conscience fait encore largement défaut et que les idées sont rares face aux défis qu'il s'agit de relever. Le monde politique et le grand public n'apportent pas non plus de réponses à la question de savoir qui, à l'avenir, sera chargé du travail de *care* non rémunéré et dans quelles conditions en termes de tâches domestiques, d'éducation des enfants, de prise en charge des parents et des beaux-parents à domicile, mais aussi d'entretien des réseaux sociaux sans lesquels il n'y aurait pas de cohésion sociale. Soulignons également qu'en parallèle, du temps et de la disponibilité doivent être réservés au travail bénévole au sein des associations et des institutions et pour l'engagement politique, également au nombre des activités non rémunérées.

En l'absence de solutions concrètes, il est utile d'étudier les thématiques de la politique de l'égalité qui sont encore en suspens – particulièrement en ce qui concerne l'égalité et l'inégalité sociale. En effet, on observe qu'une égalité de traitement formelle, lorsqu'elle n'est pas accompagnée de mesures ciblées à destination des plus faibles, renforce les inégalités au lieu de les combattre. Comment peut-on mettre en lumière le fait qu'une répartition inégale des activités rémunérées et des tâches de *care* non rémunérées a des conséquences négatives en termes de couverture sociale? Que peut-on faire pour que les sphères publique et politique reconnaissent l'importance du travail de *care* et combien la situation des femmes qui le prennent en charge, contre rémunération ou non, est précaire? Comment sera la société de 2030 ou de 2050 et comment souhaitons-nous faire évoluer le vivre ensemble?

L'intérêt actuel que porte la sphère économique aux femmes bien formées peut sans doute faire progresser l'égalité des chances et l'égalité sur le marché du travail. Toutefois, quelques doutes sont permis – une meilleure intégration de femmes hautement qualifiées ne suffira pas à résoudre l'ensemble des problèmes et des défis. Un tel objectif est lié à des besoins conjoncturels à un moment donné et il ne s'inscrit pas dans une perspective à long terme. Il ne permet pas d'enrayer globalement les mécanismes qui freinent la progression de l'égalité sur le marché du travail et ne prend pas en compte les femmes moins bien qualifiées. Ni la politique du marché du travail ni les entreprises ne proposent de stratégie pour l'emploi des seniors. Le fait que des femmes bien formées aient une activité rémunérée croissante n'implique pas nécessairement de révision de la répartition des tâches de *care* non rémunérées, entre hommes et femmes du moins. Et cela ne permet pas non plus de pallier la pénurie de structures abordables destinées à l'accueil extra-familial des enfants ou des adultes nécessitant des soins. Il semblerait que les intérêts économiques et politiques actuels n'aillent pas dans la direction d'une répartition équilibrée de l'activité professionnelle entre les sexes. Le marché du travail est bouleversé par des réorganisations expresses, soumis à une pression constante et extrême et il requiert des employé-e-s une flexibilité maximale et une disponibilité permanente en termes d'horaires et de mobilité. Dans ce contexte, il devient de plus en plus difficile de concilier les différentes sphères de la vie. On ne peut se limiter à des critères et arguments d'ordre économique pour promouvoir l'égalité des chances et l'égalité entre hommes et femmes.

Recentrer le débat sur une perspective globale

La votation du 9 février 2014 a relancé le débat sur l'intégration professionnelle des femmes et l'égalité des chances entre hommes et femmes sur le marché du travail. Il faut cependant se montrer prudent face aux simplifications qui courent. Le discours actuel s'articule autour du cheminement suivant: «nous voulons le moins possible faire appel à des travailleurs étrangers et nous devons donc faire en sorte que les femmes et les seniors travaillent plus.» La Suisse doit mettre en œuvre l'initiative contre l'immigration de masse, et ce dans les meilleurs délais. La pression politique est forte s'agissant de trouver une solution à très court terme qui ne mettra pas en péril les accords bilatéraux. Parallèlement, le pays doit aussi élaborer des solutions efficaces à long terme. Cela concerne notamment des champs d'action dans lesquels certaines mis-

sions sont en suspens depuis plusieurs années: la formation et la formation continue, l'accessibilité et le développement de l'offre d'accueil, la prévention et la lutte contre la précarité des familles, ainsi que la coordination des politiques fiscale, sociale et salariale.

L'adaptation des carrières féminines à la norme masculine est la ligne directrice de la politique de l'égalité. Les parcours professionnels des hommes se caractérisent par une activité professionnelle rémunérée du début à la fin – à 100 pour cent, sans interruption, avec un contrat de travail standard. Au cours de ces vingt dernières années, le nombre de femmes qui suivent ce modèle de carrière masculin et travaillent à temps plein a augmenté. Ainsi, nombreuses sont celles qui décident de ne pas avoir d'enfants parce qu'elles donnent la priorité à l'intégration professionnelle – mais est-ce une victoire sur le chemin de l'égalité des chances? Pourquoi ne parvient-on pas à introduire sur le marché des modèles de travail permettant aux hommes et aux femmes de concilier famille, formation et emploi dans le cadre de carrières à temps partiel? Pourquoi le travail à temps partiel est-il considéré comme un modèle féminin qui ne s'appliquerait pas spontanément aux hommes? Pourquoi les hommes qui s'engagent en faveur de la politique de l'égalité sont-ils encore trop en marge d'un discours politique qui, dans l'ensemble, est doublé d'un regard critique sur les modèles de travail actuels?

En général, on considère que tout se décide à la naissance du premier enfant. Jusque-là, l'égalité des chances entre hommes et femmes serait essentiellement acquise. Or les résultats du PNR 60 montrent que le risque de basculer dans un schéma traditionnel est là bien avant que les personnes ne fondent une famille: les jeunes gens choisissent leur métier en fonction de leurs tâches familiales futures, attribuées à l'un ou l'autre des sexes. Les hommes se perçoivent en pourvoyeurs économiques et s'orientent vers une carrière à temps plein. Les femmes choisissent des professions qui leur permettront par la suite de travailler à temps partiel afin de pouvoir concilier vie familiale et vie professionnelle. Le schéma censé définir la répartition des activités entre l'homme et la femme est profondément influencé par la société. Si de nos jours, nombreuses sont les mères qui exercent une activité professionnelle, le modèle du travail à temps partiel continue de n'offrir que des perspectives très limitées en termes de carrière et de capacité de prévoyance.

Affronter le problème ensemble

Sortir de l'inégalité des chances doit être une cause commune des femmes et des hommes. Ce sont les femmes qui ont, à raison, créé la politique de l'égalité et qui l'ont portée. Or elles sont restées trop longtemps isolées et il est désormais temps que les hommes y prennent également part, car les défis sont de taille. Deux gros chantiers se présentent – celui de l'activité rémunérée et celui des tâches de *care* non rémunérées à domicile: la suppression des barrières à l'égalité dans la sphère professionnelle n'est qu'une étape. Tant que les femmes continueront à prendre en charge les tâches de *care* non rémunérées ou à organiser leur vie familiale afin que ces activités indispensables puissent être assurées par des tiers, les hommes et les femmes ne seront pas égaux devant la possibilité de choisir librement leur projet de vie.

Il en va de la vie en communauté. L'égalité et l'égalité des chances ne sont pas des affaires individuelles privées, elles relèvent d'un geste social auquel l'ensemble de la société doit participer. L'écho médiatique qu'a suscité le PNR 60 montre qu'il faudra encore de nombreuses actions de sensibilisation. D'aucuns ont fait le procès d'un «égalitarisme» qui serait croissant, plaidant en même temps en faveur de la défense des «différences naturelles» entre les sexes. Voici ce qu'il convient de répondre à cela: la société entière est chargée de faire en sorte que l'égalité des chances avérée sur le plan formel soit réalisée dans la vie de tous les jours. Il est du ressort des sphères politiques de prendre les mesures adéquates. Si tel est le cas et que, par exemple, des dispositions sont adoptées en matière de protection du travail dans des conditions de travail atypiques ou contre la discrimination salariale et que leur mise en application est contrôlée, cela tient d'une démarche cohérente sur une base institutionnelle; cela n'a rien à voir avec une forme d'interventionnisme qui empiéterait sur l'économie libre de marché ni avec une «police des salaires». Dans les cercles politiques et médiatiques, les mesures visant à garantir l'égalité et l'égalité des chances sont souvent accusées de manière simpliste d'être des interventions antidémocratiques portant atteinte à la

liberté. Les attaques verbales liées à cela sont souvent d'une rare violence. Ce simple fait prouve à quel point il n'est pas dépassé de revendiquer l'égalité et l'égalité des chances. Il faut le dire et le redire: il est légitime et démocratique de revendiquer en Suisse l'égalité et l'égalité des chances dans les faits – et donc aussi sur le plan matériel. L'égalité dans les faits, notamment à l'échelle de la famille, en matière de formation et sur le plan professionnel et la réalisation de l'égalité des chances pour toutes et tous relèvent d'un droit ancré dans la Constitution fédérale.

Dr. Frauke Sassnick Spohn, Transfert de connaissances du PNR 60, Bureau pour les affaires sociales, la formation et la santé, Winterthour

Programme national de recherche PNR 60 Égalité entre hommes et femmes

L'égalité entre hommes et femmes est ancrée dans la Constitution fédérale, mais elle n'est pas encore atteinte dans les faits. Pourtant, son intérêt pour l'économie, la société et les individus est avéré, tandis que l'inégalité entre les sexes restreint les possibilités de vie de tous. La politique de l'égalité requiert une approche transversale.

Le PNR 60 analyse la situation actuelle en matière d'égalité entre hommes et femmes en Suisse à travers 21 projets de recherche. Un rapport de synthèse présente les résultats et impulsions qui en sont issus.

À l'occasion de quatre soirées de dialogue, des représentante-s de la recherche, de la politique et de la pratique ont discuté ensemble des résultats et impulsions du PNR 60 et des défis de la politique de l'égalité. Cet article présente une sélection des moments forts des tables rondes qui ont eu lieu à Berne, Lausanne, Zurich et Saint-Gall entre septembre et décembre 2014.

Lien vers le rapport de synthèse du PNR 60 et les résumés des quatre tables rondes www.nfp60.ch.